



720 R/C  
B6/17

**DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

19, Avenue Foch  
BP 3718  
98846 NOUMEA CEDEX

**Le chef de service**

à

**Gérant de la SCI DUANA**

BP 8104  
98807 NOUMEA CEDEX

N°2009-5584/DENV/BEI/pc

Nouméa, le 03 FEV. 2009

**Lettre recommandée + AR**

**Objet** : situation administrative de votre exploitation au regard de la délibération provinciale modifiée n°14 du 21 juin 1985, sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

**Réf** : notre courrier n°6034-2-5074/2008/DENV/BEI du 09/10/2008

Monsieur le Gérant,

Par courrier visé en référence, je vous ai transmis l'avis de l'inspection des installations classées relatif à votre dossier de déclaration d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées de la résidence Duana sise à Motor Pool, 4 rue Colnett, commune de Nouméa.

Le dossier présenté n'étant pas conforme aux exigences de la réglementation susvisée, notamment au regard des dispositions de l'article 27 de cette délibération, il ne peut en l'état en être donné récépissé.

Aussi, je renouvelle ma demande de régularisation de votre dossier en me faisant parvenir les éléments complémentaires sollicités sous le timbre du Bureau de l'Environnement Industriel de la direction de l'environnement.

Je vous précise qu'en l'absence de réponse de votre part dans un délai de **deux mois**, je me verrai contraint de réitérer ma demande par voie de mise en demeure.

Veuillez agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du service de la prévention des pollutions et des risques, par intérim



Copie : AGC / LCC